

Le Canada présente des éléments possibles à ajouter au plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui sera mis en œuvre dans le cadre du Programme de travail de Lima sur le genre

Présentation

Le Canada salue les progrès réalisés à la COP22 sur les questions de genre et les changements climatiques. La décision de la COP22 sur l'égalité des sexes, avec ses nouvelles activités et la recommandation de mettre sur pied un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, constitue un engagement total et renouvelé des Parties, des acteurs infranationaux et non-étatiques d'intensifier leurs efforts en vue de transformer les éléments contenus dans les décisions liées à l'égalité en actions concrètes.

Le Canada se réjouit de la décision de poursuivre et de rehausser le Programme de travail de Lima sur le genre pour les trois prochaines années. Le résultat de l'élément de l'agenda de la COP22 sur l'égalité des sexes est sans précédent et démontre l'engagement des Parties à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à l'élaboration d'activités qui créeront des résultats concrets. Malgré ce pas de géant, il reste encore du chemin à faire pour atteindre les objectifs établis par le Programme de travail de Lima sur le genre ainsi que pour mettre en œuvre les activités liées aux décisions prises relativement à l'égalité des sexes.

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter sa vision sur les thèmes qui seront abordés lors de l'atelier de la quarante-sixième séance des organes subsidiaires, tel que mentionné au paragraphe 30 de la décision 21/CP.22. La présente communication suggère : 1) les considérations clés dont le plan d'action sur l'égalité des sexes doit tenir compte; 2) une suggestion de format pour l'atelier mentionné ci-haut; et 3) un processus de suivi et d'examen pour le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.

Considérations principales pour le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes

Pour le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, le Canada estime que le développement des domaines et des activités prioritaires doit être orienté en se basant sur les considérations clés suivantes :

- Le plan d'action fait partie intégrante du prolongement du Programme de travail de Lima sur le genre.
 - Le plan d'action, ses domaines prioritaires, ses activités et ses processus de suivi et d'examen devraient être élaborés et entrepris dans un délai de trois ans.
- Il devrait dresser une liste d'activités concrètes, vérifiables et réalisables que les Parties, les acteurs infranationaux et non-étatiques peuvent entreprendre pour faire progresser l'égalité des sexes avec une emphase sur la mise en œuvre du Programme de travail de Lima sur le genre.
- Il devrait être assez souple pour permettre un processus itératif, participatif, inclusif et qui tient compte des lacunes et des besoins.
- Son élaboration devrait tenir compte des outils et des initiatives qui existent déjà dans ce domaine.

Atelier SBI46 de Bonn

L'atelier de la SBI46 sera essentiel pour développer et définir les éléments du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin qu'il soit adopté à la COP23. L'atelier permettra aux Parties et aux acteurs infranationaux et non-étatiques de procéder à une mise en œuvre rapide du plan.

L'atelier devrait être ouvert aux acteurs infranationaux et non-étatiques ainsi qu'aux décideurs locaux. Il devrait également faciliter la participation d'experts sur les questions du genre, des femmes autochtones et des représentantes des communautés locales pour s'assurer que leurs connaissances et leurs points de vue sont intégrés au plan d'action.

Le Canada suggère de structurer l'atelier de la manière suivante :

- 1) Recenser et présenter sous forme de synthèse les perspectives des Parties, observateurs et autres entités;
- 2) Élaborer des principes et des domaines prioritaires pour le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes;
- 3) Former des groupes de discussion qui se pencheront sur les activités qui favoriseront les domaines prioritaires du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes;
- 4) Présenter les conclusions des groupes qui serviront de base pour le Secrétariat afin qu'il produise un résumé des résultats de l'atelier en vue de préparer la SBI47.

Processus de suivi et d'examen du plan d'action

Le Canada comprend que le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes fait partie du Programme de travail de Lima sur le genre et, à ce titre, son examen sera effectué lors de la COP25, parallèlement à l'examen du Programme de travail de Lima sur le genre. L'examen doit étudier les résultats du Programme de travail de Lima sur le genre, y compris ceux du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.

Selon les expériences précédentes, nous pensons qu'un appel à communication encourageant les Parties, les observateurs et les autres intervenants à communiquer les mesures qu'ils ont prises sur les questions de genre et les changements climatiques en 2019 alignées sur le plan d'action en faveur des sexes et le Programme de travail de Lima sur le genre serait utile. Ces communications pourraient être utilisées comme source d'information pour évaluer les résultats du plan d'action en faveur des sexes et du Programme de travail de Lima sur le genre.

Une autre façon d'effectuer le suivi du plan d'action d'une manière structurée serait d'effectuer un sondage au début 2019 en mettant à profit le réseau des points focaux nationaux sur le genre. Les Parties pourraient répondre à des questions précises concernant les mesures entreprises et les programmes mis sur pied et prévus pour répondre aux domaines prioritaires du plan.

Conclusions

Le Canada se réjouit à l'idée de continuer à travailler avec les Parties, les organismes et les autres intervenants pour aller de l'avant sur ce dossier important. Nous sommes motivés par la décision en faveur de l'égalité des sexes de la COP22 et continuerons de travailler sur l'autonomisation des femmes et sur l'égalité entre les sexes dans nos actions relatives au climat.